



Carghese

CASA CUMUNA

Document d'inscription au restaurant scolaire – Année 2021/2022

Sous réserve des places disponibles

Ce document est à retourner en Mairie **IMPERATIVEMENT** avant le **30 JUILLET 2021**
Vous pouvez également le retourner par mail à l'adresse indiquée en bas de page
En raison de l'épidémie de Covid-19, les dates indiquées sont susceptibles de changer

ENFANT – REMPLIR UN DOCUMENT PAR ENFANT

Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Classe :

PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Profession :	Profession :
Tel :	Tel :
E-mail :	E-mail :

ADRESSE D'ENVOI DES FACTURES

Nom et prénom : _____
Adresse : _____

PERIODES ET JOURS D'INSCRIPTION (COCHER LES CASES)

Toutes les périodes scolaires sont à renseigner	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi
Du 3 septembre 2021 au 22 octobre 2021 inclus				
Du 8 novembre 2021 au 17 décembre 2021 inclus				
Du 3 janvier 2022 au 18 février 2022 inclus				
Du 7 mars 2022 au 22 avril 2022 inclus				
Du 9 mai 2022 au 8 juillet 2022 inclus				

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Prélèvement automatique : oui (fournir un RIB et le mandat SEPA signé) non

ALLERGIES

Votre enfant présente-t-il des allergies alimentaires : Oui Non

Si oui précisez :

Un PAI (Protocole d'accueil individualisé) est-il mis en place ? Oui Non

Si oui merci de nous fournir **obligatoirement** une copie du protocole ainsi qu'une trousse d'urgence avec les médicaments nécessaires.

DIVERS

Repas sans porc : Oui Non

Acceptez-vous d'être contacté :

Par sms : Oui Non Par e-mail: Oui Non

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

- 1 - Les inscriptions sont prises en compte pour toute l'année scolaire. Les modifications en cours d'année doivent être exceptionnelles et se faire via un nouveau bulletin d'inscription qui doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date d'effet de ladite modification. A cet effet, les bulletins sont à retirer à la Mairie ou via notre site Internet <https://www.cargese.corsica> rubrique mes démarches>école et cantine>la cantine>téléchargements.
- 2 - Le paiement se fait soit par prélèvement bancaire, soit par télépaiement, soit par chèque. Le formulaire de mandat de prélèvement SEPA est disponible sur demande à la Mairie ou bien sur notre site Internet. Les chèques sont libellés à l'ordre du **Trésor Public et adressés au Centre de Finances Publiques de VICO-EVISA – Route du Couvent – 20160 VICO.**
- 3 - En cas d'absence de paiement à la date fixée ou d'inconduite grave de l'enfant, la Mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement ce dernier. Il est demandé aux parents d'informer la Mairie de toute absence de leur(s) enfant(s). Aucune absence de l'enfant signalée moins d'une semaine avant sa prise d'effet ne donnera lieu à remboursement.

Signature des parents précédée de la date et de la mention « Lu et approuvé ».